

**Atelier de proximité**  
**Auby – Courcelles-lès-Lens – Flers-en-Escrebieux**  
**24 mars 2015**

**Compte-rendu**

\*\*\*

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

La réunion commence à 14h.

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, ouvre la réunion – la quatrième – pour préciser un peu plus les enjeux de passage de la future ligne. Il souligne que cette réunion sera importante car elle va permettre de partager les éléments utiles aux personnes présentes pour participer à la définition de l'ouvrage.

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils**, demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent.

**Bernard Cardon, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Courcelles-lès-Lens**, indique que le compte-rendu mentionne un camp de gens du voyage alors qu'il s'agit d'un camp de Roms. Il ajoute que ce camp, situé à cheval sur les communes d'Auby et de Courcelles et à proximité immédiate de la ligne, va être difficile à déplacer.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**, précise que le préfet est sensibilisé sur ce sujet : le tracé potentiel lui a été transmis dans ce secteur. Il revient ensuite sur l'actualité du projet. Il rappelle que le fuseau de moindre impact (FMI) dans le bassin minier a été validé par l'Instance locale de concertation le 2 juin 2014. Pour rechercher le tracé de la future ligne, il souligne que RTE a veillé à s'écarter autant que faire se peut des habitations, et répondre ainsi à la crainte exprimée par les riverains vis-à-vis des champs magnétiques et de la santé. Par ailleurs, il indique que RTE a développé un nouveau pylône, le pylône Equilibre, pour réduire encore le champ magnétique émis par la future ligne.

M. Carlier explique qu'à l'été 2014, RTE a mené une étude des impacts environnementaux d'une ligne aérienne et ceux d'une ligne souterraine. Cette étude montre qu'une ligne souterraine serait très impactante sur les zones humides et sur les réseaux de drainage.

Il signale que le FMI est en attente de validation par le ministère de l'Écologie ; sa décision est attendue en avril<sup>1</sup>. Le FMI devrait être connu fin mai, à l'occasion de la réunion intercommissions du 11 mai prochain. L'étude d'impact sera transmise à l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), organisme public national qui formulera un avis sur cette étude. L'enquête publique interviendra début 2016, pour une déclaration d'utilité publique fin 2016 ; les travaux pourraient alors débuter à partir de mi-2017 pour une mise en service mi-2019. La ligne existante serait démontée après la mise en service de la nouvelle ligne. Les mesures compensatoires seront définies avant le lancement des travaux.

## Présentation du tracé envisagé et des photomontages

**Christine Lombard, chargée de concertation RTE**, présente le tracé envisagé dans le secteur d'Auby-Courcelles-Flers.

*Cf. Diaporama en annexe*

**Louis Blassel, habitant de Courcelles-lès-Lens**, signale que sa maison se situe à 180 mètres de la future ligne, et non 200 mètres.

**Christine Lombard** évoque les mesures compensatoires dans le secteur : proposition mise en souterrain de la ligne 225 kV vers Noyelles-Godault (150 surplombs et 400 maisons à moins de 100 mètres). Une concertation propre pour définir un tracé souterrain sera mise en œuvre.

**Julie Kmieckowiak, RTE**, présente les photomontages réalisés pour visualiser la présence de la future ligne, notamment depuis la cité du Village et celle du Villers.

*Cf. Diaporama en annexe*

**Jean-Louis Carlier** précise qu'à certains points de covisibilité, RTE est disposé à travailler avec les riverains concernés pour planter des arbres en bout de parcelles pour masquer en partie la ligne. Il souligne qu'il suffit parfois de planter un arbre pour masquer un pylône. Il ajoute qu'un travail similaire est déjà en cours avec les riverains du poste d'Avelin.

**Bernard Cardon** demande de quel endroit a été pris le premier photomontage. Il s'étonne qu'on voie trois pylônes alors qu'on en voit deux sur l'ancienne ligne.

**Julie Kmieckowiak** indique qu'il s'agit d'un point de vue depuis de la cité du Village.

**Jean-Louis Carlier** indique que RTE a réalisé ce photomontage à la demande des participants de l'atelier.

---

<sup>1</sup> Nota : le FMI a été validé par le ministère de l'Écologie le 16 avril 2015.

**Julie Kmieckowiak** indique que le second photomontage a été réalisé à la demande d'une participante qui craignait que la ligne ne se rapproche trop de son habitation et de son activité professionnelle.

**Jean-Louis Carlier** explique qu'à la sortie de Courcelles-lès-Lens, les arbres permettent de masquer la base des pylônes. Néanmoins, il souligne qu'il ne sera pas possible de masquer le pylône en totalité, car la ligne sera trop proche. Il estime qu'il faudra travailler avec les plantations pour atténuer la visibilité de la ligne.

**Bernard Cardon** indique que la mairie de Courcelles-lès-Lens se posait la question de supprimer les arbres sur cette route communale, mais que cela ne sera peut-être pas nécessaire.

**Jean-Louis Carlier** indique que le pylône 43, situé plus près de l'habitation, sera masqué par des arbres aux deux-tiers.

**Michel Broutin, conseiller municipal de Courcelles-lès-Lens**, fait remarquer il y aura toujours des arbres pour masquer la ligne, même si les premiers sont supprimés.

**Bernard Cardon** s'étonne que la ligne soit vraiment à 200 mètres de la cité du Village : il l'estime plus proche. Mais il juge également que le pylône tel qu'envisagé par RTE est à son emplacement idéal.

**Jean-Jacques Wyrzykowski, conseiller municipal de Courcelles-lès-Lens**, juge que c'est une question de perspective.

**Jean-Louis Carlier** estime qu'un travail de proximité sera nécessaire dans le secteur de la cité du Village pour améliorer l'insertion visuelle de la ligne.

**Julie Kmieckowiak** présente un nouveau photomontage réalisé depuis la cité du Villers.

**Jean-Claude Leroy, habitant de la cité du Villers à Flers-en-Escrebieux**, indique que les garages visibles sur le photomontage et qui masquent en partie la ligne vont être rasés. Un espace vert pourrait être réalisé à la place. Il ajoute qu'un chemin vicinal passe dans le secteur.

**Jean-Louis Carlier** souligne qu'ici aussi, il y aura un travail à mener pour améliorer l'insertion de la ligne pour les habitants. Si masquer la ligne en totalité sera impossible, il indique que ce travail permettra d'atténuer l'impact visuel.

**Julie Kmieckowiak** ajoute qu'une réunion sera organisée avec les riverains de la cité du Villers.

### Présentation des pistes de mesures compensatoires

**Jérémie Gauberti, RTE**, présente les pistes de mesures compensatoires envisagées dans le secteur d'Auby-Courcelles-Flers.

*Cf. Diaporama en annexe*

**Bernard Cardon** indique M. Broutin va être chargé de mettre en valeur la gare d'eau et du canal de la Deûle.

**Jérémie Gauberti** estime que le lieu pourrait être une vitrine pour le territoire, s'il était agréablement aménagé. Il suggère de rétablir les accès piétons, en mauvais état et pourtant déjà très fréquentés.

**Bernard Cardon** souligne que certaines parties sont difficilement praticables.

**Louis Blassel** souligne qu'il y a un gros dépotoir près du trapèze vert (*cf. présentation*) : il juge cette situation inadmissible.

**Bernard Cardon** indique que la municipalité prend en charge le ramassage des ordures de ce dépôt illégal, à raison 4 camions par semaine. Il précise que la mairie porte plainte pour tout dépôt sauvage. Concernant la proposition de jardin dans le trapèze vert, aujourd'hui un champ dans une parcelle classée naturelle, il indique qu'il existe un tel projet du côté de la gare d'eau.

**Jean-Louis Carlier** suggère qu'un projet de petite unité de biomasse puisse être étudié, à la place de l'exploitation.

**Bernard Cardon** souligne que toute culture agroalimentaire est interdite dans ce secteur. Quant à l'implantation d'une unité de biomasse, il propose de se rapprocher de la SAFER et de Metaleurop, le propriétaire du terrain, car les deux organismes sont en discussion sur le devenir de ce terrain.

**Jean-Jacques Wyrzikowski** ajoute que les sous-préfectures de Lens et de Douai sont également parties prenantes.

**Jean-Louis Carlier** précise que des réunions sont en cours d'organisation avec le sous-préfet qui pilote l'ILC. Elles seront l'occasion de faire porter un projet de valorisation dans ce secteur.

A propos de la suggestion de conclure un partenariat pour assainir les sols pollués par les plantes au nord-ouest de la gare d'eau, **Bernard Cardon** souligne qu'on ne sait pas ce qu'il y a dessous comme polluants. Il redoute de mauvaises surprises.

**Jean-Louis Carlier** explique qu'à Leforest, l'Institut technologique FCBA fait de la phytoremédiation et de la phytoépuration pour assainir des sols pollués, grâce à des plantes.

**Jean-Jacques Wyrzikowski** indique qu'il y a des pompes et de relevés des eaux qu'il faut préserver.

**Louis Blassel** acquiesce.

**Jean-Louis Carlier** remercie Jérémie Gauberti pour son travail, qui suggère des orientations et propose un partenariat entre RTE et la mairie de Courcelles – et la CAHC – pour étudier la valorisation de ce territoire. Il se dit prêt à financer une partie de l'étude, en compensation de la ligne 400 kV. Il juge que cette zone mérite d'être revalorisée et avance la possibilité d'associer les citoyens à cette démarche.

**Bernard Cardon** évoque la question de l'entretien des espaces qui seraient revalorisés, notamment de la taille des arbres qui seront plantés.

**Jean-Louis Carlier** indique que RTE choisira, en partenariat avec la mairie, des variétés qui nécessitent un minimum d'entretien.

**Bernard Féry** juge que les pistes de mesures compensatoires intègrent l'entretien, la maintenance, mais aussi ceux qui utiliseront ces espaces.

**Louis Blassel** indique avoir planté une série d'arbres jusqu'à l'autoroute, derrière chez lui.

**Jean-François Graf, maire de Courcelles-lès-Lens**, évoque un projet de boucle de randonnée de 23 km porté par l'intercommunalité. Ce sentier devrait passer à peu près sur le tracé de la future ligne proposé par RTE à Courcelles. Il signale que les discussions sont en cours. Concernant les propositions présentées par Jérémie Gauberti, il se dit d'accord avec RTE pour conclure un partenariat.

### Le plan d'accompagnement de projet (PAP)

**Jean-Louis Carlier** explique que RTE a signé un contrat de service public avec l'Etat, qui prévoit notamment la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de projet (PAP), indépendamment des mesures de réduction et de compensation d'impact prévues par le code de l'environnement. Le PAP est un fonds alimenté par RTE à hauteur de 10% du coût de la nouvelle ligne aérienne qui permet de cofinancer des projets de développement durable sur le territoire. Il précise que le préfet ne lancera le PAP que lorsque le FMI sera fixé. Il souligne que c'est également le préfet qui met en place un comité de pilotage réunissant les élus, les acteurs économiques, les associations représentatives, avec comme mission de décider des projets éligibles et le montant du cofinancement apporté par le PAP. RTE souhaite nouer des partenariats avec les collectivités pour mettre en œuvre ces actions. Les critères d'éligibilité seront liés au cofinancement : le PAP ne peut pas financer un projet en totalité. Ainsi, certains projets, comme celui de la réhabilitation de la gare d'eau de Courcelles, peuvent être éligibles au FEDER. A titre d'exemple, M. Carlier cite des projets de réhabilitation thermique, avec des retombées locales possibles ; des projets menés au titre de la solidarité – le social coûtant de plus en plus cher à la collectivité ; des projets environnementaux pour restaurer ou développer la biodiversité ; des projets économiques ; des projets d'énergie renouvelable locaux, comme des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public. Il précise que le PAP finance l'investissement et non le fonctionnement. Un groupe de travail s'est déjà réuni et fera des propositions, qui seront soumises au préfet en septembre 2015.

**Louis Blassel** demande si le PAP peut participer au financement de projets portés par des particuliers.

**Jean-Louis Carlier** explique que c'est possible uniquement si ces projets sont portés par une association.

**Louis Blassel** indique avoir des travaux lourds à réaliser sur sa maison qu'il ne peut prendre en charge financièrement.

**Jean-Louis Carlier** confirme que ce n'est pas possible de financer de tels travaux dans le cadre du PAP, à part si plusieurs particuliers se réunissent en association pour porter des projets communs. Il prend l'exemple d'un projet d'un bailleur social : RTE pourrait par exemple cofinancer un programme de rénovations thermiques. Il précise que le PAP ne pourra pas financer la rénovation thermique d'un seul particulier, car il y aurait discrimination.

## Conclusion

**Claude Chardonnet** retient les sept points suivants :

- L'information autour des mesures compensatoires d'enfouissement, qui doivent faire l'objet d'une concertation spécifique
- Au droit du pylône 43, la covisibilité est un point sensible et appelle à la mise en œuvre d'un travail fin avec la commune, le Conseil départemental et RTE
- Même chose pour la cité du Villers
- Une réunion aura lieu le 8 avril avec la cité du Villers
- RTE se tient à la disposition des participants qui ont des propositions de nouveaux photomontages d'ici fin mai
- RTE a proposé de travailler en partenariat avec la ville de Courcelles à hauteur de 50 % de l'étude de faisabilité d'une valorisation de la gare d'eau
- L'information apportée sur les critères d'éligibilité du PAP.

**Louis Blassel** demande si la nouvelle ligne risque de perturber la télévision.

**Jean-Louis Carlier** indique que les fréquences de 50 Hz ne perturbent pas la télé. Néanmoins, il précise que l'emplacement d'un pylône peut constituer un écran physique qui peut gêner. Dans ces cas-là, RTE étudie avec les autorités compétentes et propose des mesures pour régler le problème.

Durée : 1h50